



Succession testament nominatif

Par **rubisandra**, le **27/11/2014** à **09:21**

Bonjour a tous

Je suis la petite fille et fille unique

Mon Gpère a fait avec ma Gmère un testament au dernier vivant en répertoriant tous ces enfants

Mon Gpère est décédé en juin 2000 ma mère en octobre 2000 ma Gmère en janvier 2013 je n ai pas connu mon père

Les biens immobiliers doivent ce vendre demain, dans les papiers du notaire je n ai pas la même somme que mes oncles et mes tantes et pourtant il est inscrit pour moi et pour eux 34/320ème

J ai donc tel au notaire qui ma dit que c'était normal car le testament est "nominatif" il est tout de même inscrit sur ce testament que ma mère est décédée

Suis en droit de demander la même somme? sur quel texte dois je me référencé et dois prendre moi aussi un notaire sachant que je suis sans revenu a la charge de mon conjoint et la somme du bien immobilier est de 120 000 euros

Merci pour votre aide